



Signataire : Guy Mettan

Date de dépôt : 17 juin 2024

Question écrite

L'achat d'un appareil de radiothérapie Cyberknife par les HUG n'était-il pas superflu ?

La radiothérapie est sans aucun doute un domaine essentiel du traitement des cancers et il est normal que les HUG soient dotés des meilleurs instruments à cet effet. Environ 60% des patients présentant un cancer sont ou seront traités un jour par radiothérapie.

Les HUG se doivent donc d'être équipés des meilleurs équipements permettant de traiter précisément un grand nombre de patients quotidiennement.

En l'occurrence, les accélérateurs linéaires de dernière génération permettent de réaliser une telle radiothérapie précise.

Les HUG possèdent 2 bunkers de radiothérapie. En 2021, l'un des 2 accélérateurs linéaires, ancien, devait être remplacé.

Ces appareils sont fort onéreux (une dizaine de millions de francs, si l'on prend tout en compte). Or, le choix a été fait de remplacer l'accélérateur linéaire « standard » qui permet d'assurer le meilleur débit de patients, par un Cyberknife, d'un usage complexe et demandant énormément de temps de traitement par patient.

La Clinique générale Beaulieu, voisine des HUG, est équipée d'un Cyberknife, qui n'est que très rarement utilisé. Aux HUG, une trentaine de patients sont traités chaque jour sur l'accélérateur linéaire « standard », et, d'après nos renseignements, seulement 3 à 4 patients sont traités – pas tous les jours – sur le Cyberknife.

Ceci engendre des coûts de fonctionnement exorbitants alors même que d'autres technologies seraient beaucoup plus efficaces, moins coûteuses et donc mieux adaptées aux besoins des HUG.

Sachant que le CHUV ou la Clinique générale Beaulieu sont par ailleurs dotés de cet instrument, n'aurait-on pas dû se passer de cet achat et transférer les quelques patients genevois à la Clinique générale Beaulieu ou à Lausanne pour leur traitement, comme cela se fait dans d'autres disciplines ? Dans sa réponse, le Conseil d'Etat pourra indiquer quel est le taux d'utilisation de cet appareil, comparativement à celui de Lausanne, et rappeler quels sont son coût d'acquisition et ses coûts de fonctionnement.

Je remercie le Conseil d'Etat du soin et de l'attention qu'il portera à la réponse à cette question écrite, étant entendu qu'il aura bénéficié du temps nécessaire pour le faire.